



## **EHPAD, EHPA : S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS**

**L**es projets de réforme en cours, qu'il s'agisse du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ou des travaux sur les modalités de financement des modes d'accompagnement des personnes âgées, annoncent des changements majeurs que les gestionnaires doivent anticiper : évolution des profils des résidents accueillis, évolution du modèle tarifaire et des prestations socles en EHPAD, forfait autonome pour les EHPA, généralisation de la contractualisation et des indicateurs de performance.

Tel est le contexte vers lequel les EHPAD et les EHPA sont amenés à évoluer dans les prochains mois. Les défis à relever ne manquent pas, les opportunités à saisir non plus ! Les EHPAD et les EHPA ont toute leur

place dans un dispositif d'accompagnement de la perte d'autonomie complet et adapté à chaque situation, à chaque moment de la vie. Les gestionnaires d'EHPAD et d'EHPA peuvent anticiper et adapter leur offre de prise en charge, innover, investir pour répondre aux attentes et aux besoins des publics accueillis dans un contexte budgétaire contraint qui est amené à évoluer. Comment s'y préparer, comment y faire face, comment anticiper les évolutions ? Telles sont les questions auxquelles les différents intervenants proposeront des réponses pour permettre aux gestionnaires d'identifier les leviers d'action à mobiliser sur les territoires.

Jeudi 17 septembre 2015 de 9h à 17h

Paris - FIAP - 30, rue Cabanis - 75014

 01 53 98 95 03

 [formation@fehapa.fr](mailto:formation@fehapa.fr)

# EHPAD, EHPA : S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS

Les projets de réforme en cours, qu'il s'agisse du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ou des travaux sur les modalités de financement des modes d'accompagnement des personnes âgées, annoncent des changements majeurs que les gestionnaires doivent anticiper : évolution des profils des résidents accueillis, évolution du modèle tarifaire et des prestations socles en EHPAD, forfait autonome pour les EHPA, généralisation de la contractuali-

sation et des indicateurs de performance. Tel est le contexte vers lequel les EHPAD et les EHPA sont amenés à évoluer dans les prochains mois. Les défis à relever ne manquent pas, les opportunités à saisir non plus ! Les EHPAD et les EHPA ont toute leur place dans un dispositif d'accompagnement de la perte d'autonomie complet et adapté à chaque situation, à chaque moment de la vie. Les gestionnaires d'EHPAD et d'EHPA peuvent anticiper et adapter leur

offre de prise en charge, innover, investir pour répondre aux attentes et aux besoins des publics accueillis dans un contexte budgétaire contraint qui est amené à évoluer.

Comment s'y préparer, comment y faire face, comment anticiper les évolutions ? Telles sont les questions auxquelles les différents intervenants proposeront des réponses pour permettre aux gestionnaires d'identifier les leviers d'action à mobiliser sur les territoires.

## OBJECTIFS

- Mieux comprendre l'évolution des profils des résidents
- Identifier les outils permettant de répondre aux attentes des publics accueillis en investissant dans de nouvelles offres de prise en charge
- Resituer les évolutions législatives et réglementaires récentes dans le cadre des nouvelles logiques de gestion pluriannuelles
- Analyser les leviers d'adaptation nécessaires pour anticiper et assimiler les évolutions en matière de financement

## CONTENU

### Le défi de l'évolution des publics et de leurs attentes : vers un accroissement des besoins

Augmentation du GMP en EHPAD et EHPA

L'augmentation des besoins en soins et de la médicalisation : conventionnement utiles et nécessaires en EHPAD et EHPA, imposés demain

Ouverture à de nouveaux profils : comment s'y préparer, focus sur les données soins de la CNSA, l'avenir de l'outil « PATHOS »

Prévention de la perte d'autonomie : qu'est-ce que le forfait autonomie ? Enjeux et opportunités

La prévention à travers des activités physiques et sportives

Les financements de la prévention

Quelle place pour chacun au sein des territoires : EHPAD, EHPA, quel avenir ?

Une place identifiée pour chacun

Des complémentarités à penser et à investir

### Le défi d'une gestion performante

Généralisation des tableaux de bord de l'ANAP : les indicateurs socles de la politique de contractualisation de nouvelle génération, imposée aux EHPAD et EHPA  
Impact des réformes en cours sur la gestion des EHPAD et EHPA : le point sur le cadre posé par le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement et la réforme de la tarification des EHPAD,

Contractualisation obligatoire pour les EHPAD et EHPA

Les prestations socles en EHPAD

Les enjeux en matière de structuration et de financement d'un siège social

### Le défi du financement : l'évolution des modèles financiers

Mobilisation de leviers de gestion existants dans le cadre d'une réforme de l'allocation des moyens dite « à la ressource » : les modèles financiers de demain et leur impact en gestion

CPOM et EPRD : dans le vif du sujet

L'habilitation à l'aide sociale : le dispositif législatif et réglementaire

La logique de la fiscalité en EHPAD



17 septembre 2015



Paris - FIAP - 30 rue  
Cabanis - 75014



316 €  
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehpa.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

## Prérequis

Bonne connaissance des modalités de gestion d'un EHPAD ou EHPA

## PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs administratifs et financiers
- Médecins coordonnateurs

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- retours d'expériences
- échanges et mutualisation

## INTERVENANTS

- Dirigeant de la FEHAP
- Conseiller technique
- Conseiller médical
- Expert-comptable
- Directeur d'établissement



# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à **formation@fehap.fr** ou par fax au **01 53 98 95 02**  
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

**Intitulé du stage :** EHPAD, EHPA : S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS

Date(s) : 17 Septembre 2015

Lieu : Paris - FIAP - 30 rue Cabanis, 75 014

Coût du stage : 316 € / personne

*Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.*

**Les coordonnées de l'établissement :**

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : ..... (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail de l'établissement : .....

Nom du responsable formation : .....

**Mail du responsable formation :** .....

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

## Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962

CODE BIC - CCOPFRPPXXX

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination : .....

Adresse : ..... CP : .....

## Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Le .....

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015

## INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## TARIF DES FORMATIONS « INTER\* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

## ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTR » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

\* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.